

## Champagne : une belle vendange 2018 mais des exploitations familiales menacées

Paris, le 25 septembre 2018 – 9h00

**La filière Champagne se réjouit de la qualité exceptionnelle de la récolte mais est très inquiète sur l'avenir de nombreuses exploitations familiales. Le modèle des exploitations familiales est menacé en raison d'une fiscalité pénalisante sur la transmission des exploitations et des difficultés à trouver de la main-d'œuvre occasionnelle. Les vignerons ont lancé un cri d'alarme à la veille de l'ouverture des discussions au Parlement sur la réforme de la fiscalité agricole et du budget de la Sécurité Sociale.**

La filière Champagne a connu un record de chiffre d'affaires sur l'année 2017 et dans un même temps le plus bas niveau de commercialisation directe par les vignerons. C'est pourquoi, le vignoble alerte le gouvernement et les élus sur les difficultés rencontrées. La première d'entre elle concerne une fiscalité pénalisante sur les transmissions et le morcellement des exploitations qui en découle. Le nombre d'exploitations moyennes, de 1 à 5 hectares, a diminué de 6 % sur les dix dernières années et le nombre d'exploitations de moins d'un hectare a augmenté de 8 %. Une tendance qui continue d'évoluer d'année en année. La deuxième difficulté concerne le recrutement de la main-d'œuvre saisonnière. Tout d'abord, le dispositif en vigueur concernant le logement des saisonniers est inadapté à la réalité du terrain. Cette mesure engendre une pénurie d'offres d'emplois logés à la vendange (moins de 10 % actuellement) qui réduit significativement la vitalité du territoire et augmente le risque routier lors des déplacements domicile-travail. Ensuite, l'exonération des cotisations salariales du contrat vendange a été supprimée en 2015 et la future suppression du TODE engendrera un coût supplémentaire de 15 millions d'euros pour la seule Appellation Champagne.

Le SGV Champagne demande aux pouvoirs publics de mettre en place des mesures permettant de faciliter les transmissions familiales et propose une exonération des droits de donation lorsque l'exploitation est gérée à titre principal par un membre de la famille. Afin de maintenir la compétitivité des employeurs de main-d'œuvre occasionnelle, le SGV Champagne propose un aménagement des dispositions relatives à l'hébergement des saisonniers agricoles, calqué sur les dispositions en vigueur dans le code du travail ainsi que le maintien du dispositif TODE.

*« La filière Champagne et plus largement la filière viticole sont en bonne santé économique et sont souvent prises en exemple. C'est aussi l'un des rares secteurs où la balance commerciale est excédentaire. Nous souhaitons être soutenus par le gouvernement afin qu'il tienne compte des nombreux emplois que nous représentons et de notre rôle dans l'aménagement du territoire. »* exprime Maxime Toubart.

⇒ Contact presse : Léa Holmes  
Tél : 03 26 59 85 26 - Mob : 06 01 40 14 36  
mail : lholmes@sgv-champagne.fr

